

# SESSION INTENSIVE D'EXORCISME ET DE GUÉRISON AVEC LE PÈRE BIANCO ET L'ERMITE GREC PÈRE ALEXIOS

**Du mardi 6 au vendredi 9 décembre 2022**



## ÉVÉNEMENT ŒCUMÉNIQUE EXCEPTIONNEL

La session proposée par l'Association JÉSUS GUÉRIT est une retraite de formation spirituelle réservée aux Associés. Le programme comprend deux ou trois rencontres individuelles avec interprète avec le Père Bianco, prières de guérison et de délivrance collectives et individuelles avec imposition des mains du Père Bianco ; bénédiction de photos, de vêtements pour les malades, d'objets, de sel, d'huile et d'eau. Bénédiction individuelle avec la relique de saint Cyriaque.

**Exorcismes de Saint Basile le grand**, par l'ermite orthodoxe Père Alexios Mandanikiotis, en synergie avec le Père Bianco.

**Messe solennelle de l'Immaculée Conception** célébrée par le Père Bianco avec homélie du Père Alexios, sublime prédicateur de la Vierge Marie.

## SAINT CYRIAQUE

**Saint Cyriaque** est un diacre exorciste martyrisé durant la persécution de Dioclétien, en l'an 304 à Rome. Vénéral par l'Eglise catholique et orthodoxe, le martyr est un puissant intercesseur auprès de Dieu et manifeste ses vertus puissantes d'exorciste et de thaumaturge surtout près de la relique de son sang, coulé miraculeusement de son crâne en l'an 1236 à Rome. Ses reliques se trouvent dans son Sanctuaire à Torre Le Nocelle (à 80 km de Naples, Italie), dont le Père Bianco est recteur.

## PÈRE MICHELE BIANCO

Le Père Michele Bianco est un prêtre charismatique du diocèse de Bénévent, recteur du Sanctuaire de Saint Cyriaque à Torre le Nocelle, doté de puissants charismes de guérison et de libération, de renommée internationale. Les témoignages de grâces, de conversions, de libérations et de guérisons par sa prière sont innombrables.

## **PÈRE ALEXIOS MANDANIKIOTIS**

Le Père Alexios Mandanikiotis est le seul moine ermite italo-grec orthodoxe de Sicile, issu du patriarcat de Constantinople. Géant de foi, il a reçu l' « Habit Angélique » du Patriarche de Constantinople, une reconnaissance honorifique qui en Occident n'avait plus été conférée depuis cinq siècles, très rare non seulement au Mont Athos en Grèce, mais aussi en Russie, en Serbie et en Grèce.

L'Habit Angélique est un scapulaire brodé de lettres et de phrases tirées de la Bible et de la liturgie byzantine, conféré par l'Église orthodoxe en signe d'extrême appréciation aux moines, ascètes et ermites qui se distinguent par une fidélité rare et une vie exemplaire, de la plus haute perfection.

L'Église orthodoxe utilise l'exorcisme pour chasser le démon mais aussi pour combattre les maladies, qui sont également considérées comme une œuvre diabolique. Dans divers exorcismes, le diable a confessé à plusieurs reprises les vertus du Père Alexios et la force de sa prière contre le Malin.

Le Père Alexios a composé une prière à saint Cyriaque pour le Sanctuaire de Torre Le Nocelle, qui est récitée lors des trois fêtes solennelles du martyr. En effet, saint Cyriaque, puissant thaumaturge et exorciste, est vénéré par les Églises sœurs catholique et orthodoxe.

## **A SAVOIR**

Puisque les évêques orthodoxes ont conservé la succession apostolique, leurs prêtres sont validement ordonnés et les fidèles catholiques, en cas de besoin, peuvent accéder aux sacrements qu'ils célèbrent (Loi can. ; can. 844 - §2). De plus, le rite d'exorcisme, n'étant pas un sacrement, mais un sacramental, n'impose aucune restriction.

## **PATRIZIA CATTANEO**

Ecrivaine et collaboratrice du Père Bianco depuis 19 ans, conférencière et auteur de livres sur la guérison et la délivrance, Patrizia Cattaneo pendant la session expliquera :

- La différence entre l'exorcisme catholique et l'exorcisme orthodoxe.
- L'exorcisme grec de Saint Basile le Grand, composé en l'an 1153, appartenant à la Bibliothèque du Mont Sinai.
- Le droit canonique (can. 844 - §2), qui permet aux catholiques de recevoir les sacrements en cas de nécessité, et par conséquent les sacramentaux, par les prêtres orthodoxes.

## HORAIRES ET RENDEZ-VOUS

DEBUT DE LA SESSION	JOUR	HEURE	LIEU DE RENDEZ-VOUS
GARE CENTRALE DE NAPLES	MARDI	<b>14h30</b>	Rendez-vous à la gare sur demande. L'endroit exact du r-v vous sera communiqué quelques jours avant.
AEROPORT DE NAPLES CAPODICHINO	MARDI	<b>15h30</b>	Rendez-vous dans le hall des Arrivées.

NB : Si vous arrivez avec beaucoup de retard, vous devrez rejoindre le groupe en taxi à vos frais. Le montant ne sera pas déduit du coût de la navette.

FIN DE LA SESSION ET RETOUR A NAPLES	JOUR	HEURE LIMITE D'ARRIVÉE
AEROPORT NAPLES CAPODICHINO	VENDREDI	<b>7h45</b>
GARE CENTRALE DE NAPLES	VENDREDI	<b>7h15</b>

NB : Si vous devez arriver à Naples plus tôt, vous devrez rejoindre votre destination en taxi à vos frais. Le montant ne sera pas déduit du coût de la navette.

## MONTANT PAR PERSONNE

<p>Montant de la session par personne en chambre partagée, compris hébergement à l'hôtel*** 4 jours / 3 nuits, en pension complète, hors tous frais de transport et hors petit déjeuner. Les repas non consommés ne seront pas remboursés.</p> <p>NB : l'hôtel ne fournit pas de petit-déjeuner avant 8h30, il sera donc consommé au bar à vos frais.</p>	<p><b>Retraite en pension complète, hébergement et repas</b></p> <p>380 € par personne</p>
<p>Supplément chambre seule, pendant tout le séjour, sous réserve de disponibilité* :</p>	<p><b>Supplément chambre seule</b></p> <p>50 €</p>
<p>Qui n'a pas de voiture pour se déplacer en toute autonomie entre Naples, l'hôtel et les églises, devra partager les frais d'un taxi ou d'un VTC. Le montant estimé est par personne, il doit être payé à l'arrivée et n'est pas morcelable. En cas d'annulation de l'excursion, le montant sera recalculé en fonction de l'itinéraire alternatif et des participants.</p>	<p><b>Transferts sur place en taxi /VTC</b></p> <p>200 € par personne</p>

- Acompte à l'inscription non remboursable : 200€ par carte bancaire ou virement. Une commission supplémentaire de 5 % sera appliquée à tous les paiements PayPal à titre de remboursement des frais.
- La réservation n'est confirmée qu'à réception de l'acompte. Le bulletin d'inscription seul n'a aucune valeur sans le paiement de l'acompte.
- Les chambres seules, étant limitées, seront attribuées par ordre d'inscription et de versement de l'acompte.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

- ✓ La date limite de versement de l'acompte est indiquée sur chaque programme et peut varier selon la date de votre inscription anticipée ou tardive. Pour les réservations à court terme (moins de 15 jours avant le début de la session) l'acompte doit être versé dans les 24 heures. Dans tous les autres cas, l'acompte doit être versé dans les 48 heures suivant la réservation, mais jamais plus de deux mois avant la date de début de la session. Passé les délais indiqués ci-dessus, la réservation sera automatiquement annulée sans préavis.
- ✓ Les modes de paiement seront établis parmi les modalités suivantes et communiquées à l'inscription : carte bancaire, virement bancaire, espèces. On n'accepte pas les chèques. Une commission supplémentaire de 5% sera appliquée sur tous les paiements PayPal pour rembourser les frais.
- ✓ L'inscription n'est confirmée qu'avec le versement de l'acompte. En cas de non-paiement dans le délai prescrit, sans avoir préalablement convenu d'un autre délai, l'inscription sera annulée pour non-paiement et sans préavis.
- ✓ L'acompte n'est pas remboursable et aucune indemnisation ne peut être demandée à l'Association pour les frais supplémentaires encourus en raison des imprévus de la pandémie de Covid-19.
- ✓ Les tarifs ne comprennent pas tout ce qui n'est pas expressément indiqué comme inclus. Les frais des transferts sont estimés à titre indicatif et doivent être réglés directement sur place.
- ✓ \* Les chambres seules sont soumises à disponibilité et à un supplément de prix. La personne qui occupe une chambre seule de son choix ou pour force majeure doit moyenner le supplément de prix prévu au programme, ne pouvant pas l'Association l'assumer à sa place pour n'importe quelle raison.
- ✓ Le programme est donné à titre indicatif. Pour raisons de force majeure dont l'Association ne peut être tenue pour responsable, l'Association se réserve le droit d'annuler la session, d'en modifier le contenu ou d'en interrompre le cours.
- ✓ On fera le nécessaire pour assister à la messe tous les jours, sauf en cas d'impossibilité effective.
- ✓ Les sessions sont réservées aux Associés en règle avec le versement de la cotisation annuelle. Les enfants de moins de 18 ans doivent être inscrits et accompagnés par un adulte.
- ✓ L'Association ne dispose pas de personnel adéquat à l'assistance des malades physiques, psychiques et à mobilité réduite, qui nécessitent - comme les femmes en état de grossesse avancée - l'accompagnement d'une personne qui prend soin d'elles et qui devra s'inscrire à ses frais.
- ✓ Compte tenu du caractère imprévisible de la pandémie, l'Association ne peut être tenue pour responsable de leurs conséquences ni des informations sanitaires fournies, dont la validité peut changer brusquement. Info ambassade (considérez que le site de l'ambassade française est mis à jour très tardivement) <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/italie/>

## MENTIONS LEGALES

L'organisateur est l'ASSOCIATION JESUS GUERIT - Corso Matteotti 46 - 29015 Castel S. Giovanni (PC) (adresse à ne pas utiliser pour la correspondance) - Tél. +39 33 87 72 67 82 - info@jesusguerit.com - CF 91120380331, dans le cadre de ses finalités institutionnelles d'intérêt général. Patrizia Cattaneo, biographe et collaboratrice du père Bianco depuis 2004, normalement guide les sessions et les rencontres avec les prêtres mentionnés au programme, qui exercent le ministère de la guérison et de la délivrance dans l'Eglise Catholique. Les sessions sont réservées aux Associés en règle avec le versement de la cotisation annuelle et se déroulent en langue française et sont conformes aux conditions générales de la loi italienne et aux dispositions régionales, nationales et européennes en vigueur. Elles diffèrent totalement des voyages touristiques pour leur but purement spirituel et ne sont pas soumises aux règles du Code du Tourisme, car ne sont pas des prestations de voyages liées, ni des forfaits touristiques. Chaque participant est pourtant responsable de son voyage et ne bénéficie pas des mêmes droits ni garanties que pour l'achat d'un forfait touristique ou d'un voyage lié (loi UE 2015/2302 appliquée en Italie du 1/7/2018). Pour leur réalisation, des activités essentielles et strictement complémentaires peuvent se rendre nécessaires comme, par exemple :

- 1) L'hébergement des participants ;
- 2) Le transfert des participants - accompagnés par les volontaires de l'Association - entre l'aéroport et la gare de Naples, l'hôtel (100/120 km) et les églises au programme. Selon le nombre de participants, les transferts s'effectueront en train, taxi, véhicule de location avec chauffeur (VTC), à payer directement sur place. L'estimation des frais de déplacement est donnée à titre indicatif.

